



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 octobre 2022

**DATE DE CONVOCATION**  
14 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221020-22\_10\_20\_01-DE

**SLOW**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt octobre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Claude VDERDREAU](#)), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Zineb HEMAIRIA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Claude VERDREAU ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

20/10/2022/01

**NOMBRE DES  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 36  
PRÉSENTS : 26  
VOTANTS : 32**

**Objet : Désignation du secrétariat de séance**

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2022.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 26 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221020-22\_10\_20\_01-DE



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)